



Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2022

Madame Line WIES
Conseillère Communale

Madame la Conseillère Communale,

Par la présente, nous tenons à revenir à vos questions du 9 décembre 2022 au Collège des Bourgmestre et Echevins relatives à la nouvelle identité visuelle de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

1. *L'ancienne identité visuelle affichée sur les voitures municipales sera-t-elle remplacée? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo au parc de véhicules dont dispose la commune d'Esch? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches?*

Le logo de la Ville sera remplacé sur l'ensemble des véhicules du parc automobile communal, qui comprend environ 400 véhicules. Chaque véhicule sera équipé de deux nouveaux logos avec indication du service et du numéro d'identification. Ce remplacement sur les véhicules sera réalisé progressivement par le service du garage municipal. Le devis estimatif pour adapter les véhicules à la nouvelle identité visuelle se chiffre à 22.686,30.-€ TTC.

2. *L'ancienne identité visuelle figurant sur les vêtements de travail sera-t-elle remplacée par le nouveau logo? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux vêtements de travail communaux? Les vêtements affichant l'ancien logo seront-ils remplacés par de nouveaux vêtements? Dans l'affirmative, qu'advient-il des anciens? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches?*

Il est prévu d'adapter progressivement les vêtements de travail à la nouvelle identité visuelle. Les vêtements arboreront le nouveau logo au fur et à mesure que ces vêtements devront être remplacés pour des raisons de vétusté; aucun vêtement professionnel ne sera remplacé pour la seule raison d'y apposer la nouvelle identité visuelle de la Ville. Il en résulte que ces remplacements seront financés par les articles budgétaires relatifs aux masses d'habillement des services respectifs et ne constitueront par conséquent pas une dépense supplémentaire. La seule exception sont les uniformes des agents municipaux et des gardes champêtres, qui, dans un souci de représentation de l'autorité communale, seront remplacées très prochainement. Ces remplacements sont estimés à 11.000.-€ TTC pour les agents municipaux et à 720.-€ TTC pour les gardes champêtres.

3. *L'ancienne identité visuelle sur les tampons sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux tampons? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

Les tampons vont être remplacés à court terme. L'inventaire réalisé par le service des relations publiques recense 236 tampons en utilisation dans les services communaux. Le prix par tampon étant estimé à 40.-€, on aboutit à un budget global de 9.440.-€.

Les nouveaux tampons seront financés par les articles couvrant le matériel bureautique des services respectifs.

4. *L'ancienne identité visuelle sur les enveloppes sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux enveloppes? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

Le stock actuel en enveloppes avec l'ancien logo sera utilisé jusqu'à épuisement. Les nouvelles commandes d'enveloppes seront adaptées à la nouvelle identité et arboreront le nouveau logo. Le Ville d'Esch passe en moyenne des commandes pour 400.000 enveloppes par an, tous formats confondus. Les coûts s'élèvent à environ 15.000.-€ par an. Il en résulte que ces coûts ne sont pas à considérer comme coûts supplémentaires.

5. *L'ancienne identité visuelle sur les cartes de visite sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux cartes de visite ? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

L'adaptation des cartes de visite est prévue dans le cadre de la nouvelle identité visuelle. Un premier lot d'impression (176 personnes) pour le conseil communal, les chefs de service, les chefs d'équipe et les contremaîtres a été réalisé pour un coût de 3.000.-€ TTC.

Le reste des cartes de visite sera adapté selon les besoins et sera financé par le biais des articles budgétaires pour besoins d'impression des services respectifs.

6. *L'ancienne identité visuelle sur les tentes sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux tentes de la commune? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de procéder au remplacement des tentes.

7. *L'ancienne identité visuelle sur les panneaux d'affichage et de rue sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux panneaux d'affichage et de rue? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

Pour répondre à cette question, il y a lieu de nuancer la notion de panneau d'affichage.

Les panneaux d'affichage numérique (écrans, bornes tactiles et passives, « Parkleitsystem », ...) ont été adaptés sans coûts supplémentaires, alors que ces adaptations sont gérées intégralement en interne.

Les panneaux d'affichage publicitaire du réseau Publilux sont adaptés aux frais de la société Publilux.

Les panneaux d'affichage pour piétons « Fussgängerleitsystem » seront adaptés à court terme par le service Voirie pour un coût estimé à 17.000.-€ TTC.

Les panneaux de rue n'ont pas besoin d'être adaptés, étant donné qu'ils n'arborent pas le logo de la Ville, mais le blason, qui reste inchangé.

8. *L'ancienne identité visuelle sur les vël'OK sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux vël'OK? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

Il n'est actuellement pas prévu d'adapter à court terme les Vël'OK à la nouvelle identité visuelle. Le nouveau logo sera intégré dans le visuel Vël'OK lors du remplacement de vélos.

9. *L'ancienne identité visuelle sur les publicités lumineuses et bornes digitales sera-t-elle remplacée par la nouvelle? Quelles sont les démarches prévues pour l'application du nouveau logo aux publicités lumineuses et bornes digitales de la commune ? A combien s'élèveront les coûts de telles démarches ?*

Tel que déjà indiqué sub 7., les panneaux d'affichage numérique (écrans, bornes tactiles et passives, « Parkleitsystem », ...) ont été adaptés sans coûts additionnels, alors que l'affichage sur ces écrans est intégralement géré en interne.

10. *Pourriez-vous me confirmer si ces éventuelles dépenses n'ont pas été budgétisées pour l'année 2023 ? Dans la négative, pourriez-vous me communiquer ces chiffres ?*

Tel qu'expliqué dans le cadre des réponses précédentes, la plupart des coûts (sauf certaines exceptions) sont pris en charge par les articles budgétaires ordinaires des services communaux. En effet, il s'agit dans la majorité des cas de dépenses récurrentes prévues d'office d'année en année.

Ainsi tout a été calculé et budgétisé sur les années budgétaires 2022 et 2023 moyennant les articles budgétaires ordinaires et les dépenses courantes des services communaux ; par conséquent, il n'a pas été nécessaire de prévoir un article spécifique lié à la nouvelle identité visuelle. Le seul article du projet du budget pour l'exercice 2023 qu'on pourrait lier spécifiquement à la nouvelle identité visuelle est celui du garage municipal concernant la pose des nouveaux logos sur les véhicules du parc automobile communal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean-Paul ESPEN
Secrétaire Général

Georges MISCHO
Député-Maire

